tant que cadre de support stable 29 et prend appui sur la carrosserie par l'intermédiaire d'un palier pivotant 30, et par une barre formant levier articulé 31, qui prend appui également sur le côté arrière dans une partie de support 30' et porte la partie formant toit 3'.

Pour le déclenchement des mouvements de basculement décrits précédemment dans la structure de toit 2', il est également prévu (figure 11), comme organe d'entraînement 10' au niveau du palier pivotant 30, un vérin hydraulique 32 qui attaque le cadre de support 29 et qui permet, au moyen d'organes articulés correspondants 33, un mouvement de basculement de la partie formant lunette arrière 4' et le mouvement de rabattement, qui s'effectue d'une manière synchrone avec ce mouvement de basculement, de la partie formant toit 3' au niveau de l'axe 12' de basculement du toit.

Dans une forme de réalisation appropriée, la barre formant levier articulé 31 comporte (figure 10), au niveau d'une partie de liaison 31' dirigée vers la partie formant toit 3', un élément formant ressort 34 constituant l'élément de guidage 15', qui permet d'obtenir, pendant la dernière phase du déplacement de fermeture (non représenté), un mouvement de poussée en direction de la partie du cadre 5' du pare-brise et une liaison avec ménagements dans la fente d'étanchéité 35.

Sur les figures 12 à 15, on a représenté, selon des représentations respectives de principe, l'exécution du déplacement des différents composants du véhicule 1, 1' équipé d'un toit rigide escamotable, lors de l'ouverture de la structure de toit 2, 2'. Après abaissement des vitres latérales respectives 36 dans le sens de la flèche 37, un hayon arrière 38 bascule dans la position d'ouverture (flèche 39 sur la figure 12), et ensuite intervient le basculement vers l'arrière décrit précédemment (flèche 40) de la structure de toit 2, 2' dans la partie arrière du véhicule, en direction du compartiment de rangement 11 (figure 13).

La structure de toit 2, 2', qui est introduite dans le compartiment de rangement 11 du véhicule, est ensuite enfermée, dans sa position rangée (figure 14), au moyen du hayon arrière 38 une fois que ce dernier a exécuté son déplacement de fermeture (flèche 41). Ensuite, on peut relever les vitres latérales respectives 36 dans leur